

## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 27, 2022

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), to consider possible amendments to the Rules, and to consider a draft agenda (future business).

**Senator Diane Bellemare (Chair)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good morning, everyone. First of all, I would like to point out that next Friday is the National Day of Truth and Reconciliation. With that in mind, I would like to mention that we are holding our meeting on the traditional and unceded lands of First Nations Indigenous peoples. I am Diane Bellemare, the chair of the committee, a senator from Quebec. I'm going to ask each of the members of the committee to introduce themselves and indicate the province for which they were appointed.

**Senator Massicotte:** Paul Massicotte from Quebec.

**Senator Greene:** Stephen Greene from Nova Scotia.

**Senator M. Deacon:** Marty Deacon from Ontario.

**Senator Cordy:** Jane Cordy from Nova Scotia.

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc from Quebec.

**Senator Saint-Germain:** Raymonde Saint-Germain from Quebec.

**Senator Busson:** Bev Busson from British Columbia.

**Senator Wells:** David M. Wells from Newfoundland and Labrador.

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette from New Brunswick.

**The Chair:** Good morning. It is nine o'clock in the morning. This is the first time that we start committee meetings at nine o'clock. Usually it's 8:30 or 9:30, so we're right in the middle.

As you may have seen from the agenda that has been sent to you, the meeting will be divided into two parts. In the first part, we will complete the review of the suggested changes to the Rules that were proposed by the clerks, Gérald Lafrenière and Till Heyde. This should not take very long. Then we will receive

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 septembre 2022

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour l'étude des amendements possibles au Règlement, et pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

**La sénatrice Diane Bellemare (présidente)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Bonjour à tous. Tout d'abord, j'aimerais souligner que nous soulignerons vendredi prochain la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. À cet effet, je tiens à mentionner que nous tenons notre réunion sur les terres traditionnelles et non cédées des peuples autochtones des Premières Nations. Je suis Diane Bellemare, présidente du comité, sénatrice du Québec. Je vais demander à chacun des membres du comité de se présenter et d'indiquer la province pour laquelle ils ont été nommés.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, du Québec.

**Le sénateur Greene :** Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice M. Deacon :** Marty Deacon, de l'Ontario.

**La sénatrice Cordy :** Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

**La sénatrice Saint-Germain :** Raymonde Saint-Germain, du Québec.

**La sénatrice Busson :** Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Wells :** David M. Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

**La présidente :** Bonjour. Il est 9 heures. C'est la première fois que nous commençons les réunions de comités à 9 heures. Habituellement, c'est 8 h 30 ou 9 h 30, donc nous sommes en plein milieu.

Comme vous avez pu le constater en consultant l'ordre du jour qui vous a été transmis, la séance sera divisée en deux parties. Pendant la première partie, nous allons terminer la révision des suggestions de changements au Règlement qui ont été proposés par les greffiers, Gérald Lafrenière et Till Heyde. Cela ne devrait

more specific wording on the points for which we requested changes, which will be the subject of an eventual committee report.

In the second part, we will examine our work agenda, with a follow-up. We will start this part of the meeting with follow-ups, tabling of documents, and then we will study the agenda that you have received. At that point, I will come back to all the documents that you have received, and there are many. It is not necessary to have them for this meeting, but they will be useful at the appropriate time.

With that, I will turn the floor over to the clerks right now to discuss the points on which we need to conclude the discussions.

**Gérald Lafrenière, Interim Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments and Chief Legislative Services Officer, Senate of Canada:** Thank you, Madam Chair. The next item we would like to consider is the reports from the Conflict of Interest Committee.

[English]

You will note that under the Rules, when a motion is moved for the adoption of a report dealing with a senator, the vote cannot take place until five sitting days have occurred after the motion has been moved. And the question must be put within 15 sitting days of the motion being moved. Because of where the committee report is placed in the Orders of the Day — which is in other business, committee reports — there are times when the Senate is extremely busy with government business and we never get to that part of the Order Paper that day.

I mean, theoretically, we can go through the five sitting days without the question being called, without the senator being able to debate the matter, and somebody can then put the question. Again, we can get to the full 15 days. That would be unlikely, but it could happen. Basically, it would create a lack of debate on the report before the question has to be called.

So there is a precedent where the Senate, with respect to a report of a former senator, agreed to put the question of the report at the beginning of Orders of the Day, so that way, the report would be called every day during this timing period. We thought it would be worthwhile for this committee to consult with the Ethics and Conflict of Interest for Senators Committee to see if that change is something that's worthwhile, and the Conflict of Interest Committee might have other matters that they want to address.

pas être très long. Ensuite, nous recevrons des libellés plus précis sur les points pour lesquels nous avons demandé des modifications, qui feront l'objet d'un éventuel rapport du comité.

La deuxième partie sera consacrée à notre plan de travail avec un suivi. Nous allons commencer cette partie de la réunion avec des suivis, des dépôts de documents, pour ensuite étudier le plan de travail que vous avez reçu. Je reviendrai à ce moment-là sur tous les documents que vous avez reçus, et ils sont nombreux. Ce n'est pas nécessaire de les avoir pour la présente réunion, mais ils seront utiles au moment opportun.

Sur ce, je cède tout de suite la parole aux greffiers pour discuter des points sur lesquels nous devons conclure les discussions.

**Gérald Lafrenière, greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire, dirigeant principal des services législatifs, Sénat du Canada :** Merci, madame la présidente. Le prochain point que nous aimerions examiner est les rapports du Comité sur les conflits d'intérêts.

[Traduction]

Vous noterez qu'en vertu du Règlement, lorsqu'une motion est présentée pour faire adopter un rapport relatif à un sénateur, il faut attendre qu'au moins cinq jours et au plus 15 jours de séance se soient écoulés depuis la présentation de la motion avant de la mettre aux voix. En raison de l'endroit où le rapport du comité est inséré dans l'ordre du jour — c'est-à-dire sous la rubrique « Autres affaires, Rapports de comités » —, il arrive que nous n'atteignions jamais cette partie du Feuilleton si le Sénat est extrêmement occupé à gérer les affaires du gouvernement ce jour-là.

Je veux dire qu'en théorie, cinq jours de séance pourraient s'écouler sans que la question soit présentée et sans que le sénateur puisse débattre de la question. Ensuite, quelqu'un pourrait mettre la question aux voix. Je précise encore une fois qu'il se pourrait que les 15 jours complets s'écoulent. C'est peu probable, mais cela pourrait arriver. Fondamentalement, cela créerait une absence de débat sur le rapport avant qu'il nous incombe de mettre la question aux voix.

Il existe donc un précédent où le Sénat a accepté d'insérer la question du rapport concernant un ancien sénateur au début de l'ordre du jour, de manière à ce que le rapport soit abordé chaque jour pendant cette période. Nous avons pensé qu'il serait utile que votre comité consulte le Comité sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs afin de déterminer si ce changement est valable. De plus, le Comité sur les conflits d'intérêts pourrait souhaiter aborder d'autres questions.

We've noted this one based on past practices that it has caused concern, with senators wondering whether they would be able to debate a report or not based on the activities in the Senate.

[*Translation*]

**The Chair:** Mr. Lafrenière, you are proposing that we consult with the Conflict of Interest Committee to see if this change would be desirable. So we don't have to make a decision today, but we should invite the Conflict of Interest Committee to appear at a later meeting.

**Mr. Lafrenière:** It would be a good idea for these two committees to find a common solution together.

**The Chair:** Perfect. Are there any questions? Is everyone in agreement?

[*English*]

**Senator Wells:** Thank you for that presentation. Would you see it changed in the Order Paper or something specific to a report from the Ethics Committee? What would you propose?

**Mr. Lafrenière:** The last time it was done on what I would call an ad hoc basis. The report came in; there was a decision by the Senate to do so. I think when we noted that happened, the question becomes, is this something that we may want to consider as a general change to the Rules?

So there are two ways of doing it. When the report is tabled, a motion could be moved to say that it will be placed there, but this just creates certainty in the process because while that one solution was applied the one time, we noted that that issue had occurred in other times of people being concerned that senators would not be able to debate the report at all. We're just presenting it as a potential long-term solution, if that's what senators think is the best approach.

**Senator Wells:** Okay. Thank you.

**Senator Ringuette:** To further this discussion, I guess there would be two options. It would be either to put it under the Orders of the Day in Rules that if a report is tabled that it be on the Order Paper for five days as a first item on the agenda or under the committee mandate. Where would you find that would be the proper place for that?

**Till Heyde, Clerk Assistant, Chamber Operations and Procedure Office, Senate of Canada:** In the case the Clerk was referring to where this happened before, there was an order of

Nous avons noté que, compte tenu des anciennes pratiques, cette question a suscité des préoccupations, étant donné que les sénateurs se demandaient s'ils seraient en mesure de débattre d'un rapport ou non en fonction des activités du Sénat.

[*Français*]

**La présidente :** Monsieur Lafrenière, vous nous proposez de consulter le Comité sur les conflits d'intérêts pour voir si ce changement serait souhaitable. Donc, nous n'avons pas à prendre de décision aujourd'hui, mais nous devrions inviter les représentants du Comité sur les conflits d'intérêts à comparaître à une réunion ultérieure.

**M. Lafrenière :** Ce serait une bonne idée que ces deux comités trouvent ensemble une solution commune.

**La présidente :** Parfait. Y a-t-il des questions? Est-ce que tout le monde est d'accord?

[*Traduction*]

**Le sénateur Wells :** Je vous remercie de votre exposé. Souhaitez-vous qu'un changement soit apporté dans le Feuilleton ou qu'une mesure particulière soit prise lorsqu'un rapport est publié par le Comité sur l'éthique? Que proposeriez-vous?

**M. Lafrenière :** La dernière fois, cela a été fait d'une façon que j'appellerais ponctuelle. Le rapport a été présenté, et le Sénat a pris la décision de l'étudier. Je pense qu'après avoir noté que cela était survenu, la question est devenue : est-ce un changement que nous pourrions envisager d'apporter comme modification générale du Règlement?

Il y a donc deux façons de faire les choses. Lorsque le rapport est déposé, une motion pourrait être présentée pour dire que ce point sera inséré à cet endroit dans l'ordre du jour, mais cette façon de procéder crée simplement une certitude dans le processus parce que, même si cette solution a été appliquée une fois, nous avons remarqué que le problème s'était posé à d'autres occasions où les gens ont craint que les sénateurs ne puissent pas du tout débattre du rapport. Donc, nous présentons simplement cette idée comme une solution à long terme potentielle, si les sénateurs croient que c'est la meilleure approche.

**Le sénateur Wells :** D'accord. Merci.

**La sénatrice Ringuette :** Pour faire avancer cette discussion, je suppose qu'il y aurait deux options à envisager. Soit on inscrit sous la rubrique « Ordre du jour » du Règlement que si un rapport est déposé, il doit figurer au Feuilleton en tant que premier point à l'ordre du jour pendant cinq jours, soit on inscrit cette mention sous la rubrique « Mandat du comité ». Quel serait, selon vous, l'endroit approprié pour cette mention?

**Till Heyde, greffier adjoint, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada :** Dans le cas auquel le greffier a fait allusion et où cette situation s'était

reference for the Ethics Committee, I believe, to study the matter. And contained in the order of reference, if I recall, was a provision that any report coming out of that would be the first item on the Orders of the Day. I think what the Clerk is raising is the possibility of embedding that provision that anything to which the relevant provisions of the Rules to which rule 12-30(2) would apply would be the first item on the Orders of the Day would be a point you wish to consider.

Rather than doing it on a case-by-case basis, if there is ever again in the future a report under 12-30(2), it would be the first item on the Orders of the Day would be the point that you may wish to consider.

*[Translation]*

**The Chair:** If there are no further questions or comments, we will move to the next point.

**Mr. Lafrenière:** The next suggestion deals with documents tabled in the Senate.

*[English]*

The Clerk's office receives hundreds of documents every year from departments that are required to be tabled in the Senate throughout the year, either through statutes, according to the rules, et cetera. Historically, they had to be tabled in the Clerk's office in person, which meant that the departments had to come to the Senate of Canada Building — before that, Centre Block — and table the document by paper. That creates a lot of inefficiencies, obviously, for the government departments that have to send people here to bring the physical documents.

It also creates a whole bunch of inefficiencies in my office, because when we get a paper document, we have to enter that information into our database manually. It takes a lot of time. There are days during which we're getting 20 to 25 documents that are tabled. It could lead to potential errors, because when we're putting it in manually and doing it quickly, it leads to that. When we get the documents electronically, we can cut and paste.

It is also extremely efficient for us in being able to get the documents to senators right away. When we get it electronically, we can essentially flip it over to senators and anybody else who asks for it. If we get it by paper, we have to PDF it, photocopy it and get it that way.

produite auparavant, un ordre de renvoi avait été adopté afin que le Comité sur l'éthique, je crois, étudie la question. Et si je me souviens bien, l'ordre de renvoi contenait une disposition selon laquelle le rapport qui découlerait de cette étude serait le premier point à l'ordre du jour. Je pense que la question que le greffier soulève, c'est la possibilité d'intégrer une disposition selon laquelle tout ce à quoi les dispositions pertinentes de l'article 12-30(2) du Règlement s'appliqueraient serait le premier point à l'ordre du jour. Voilà le point que vous devriez prendre en considération.

Au lieu de procéder au cas par cas, s'il y a à nouveau un rapport qui relève de l'article 12-30(2), il sera le premier point à l'ordre du jour. Voilà le point que vous devriez peut-être prendre en considération.

*[Français]*

**La présidente :** S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, nous allons passer au prochain point.

**M. Lafrenière :** La prochaine suggestion traite de documents déposés au Sénat.

*[Traduction]*

Le bureau du greffier reçoit chaque année des centaines de documents des ministères qui doivent être déposés au Sénat tout au long de l'année, soit en vertu des lois, soit en vertu du Règlement, etc. Historiquement, ces documents devaient être déposés au bureau du greffier en personne, ce qui signifiait que des représentants des ministères devaient se rendre à l'édifice du Sénat du Canada — et avant cela, à l'édifice du Centre — et déposer une copie papier du document. Évidemment, cette pratique engendre de nombreuses inefficacités pour les ministères qui doivent dépêcher des gens ici pour remettre des copies papier des documents.

Cela crée également tout un tas d'inefficacités dans mon bureau, car lorsque nous recevons une copie papier du document, nous devons saisir manuellement ces informations dans notre base de données. Cela exige beaucoup de temps. Il y a des jours où nous recevons de 20 à 25 documents qui sont déposés. Cela peut entraîner des erreurs, car si nous saisissons les informations manuellement et rapidement, c'est ce qui peut arriver. Lorsque nous recevons les documents par voie électronique, nous pouvons couper et coller l'information.

Cette pratique est également extrêmement efficace pour nous, car elle nous permet de transmettre les documents aux sénateurs immédiatement. Lorsque nous les obtenons par voie électronique, nous pouvons essentiellement les faire parvenir aux sénateurs et à toute autre personne qui en fait la demande. Si

Under COVID, there has been a sessional order that has allowed the departments to electronically table their documents. All I can say is in terms of the experience I have had as the Clerk and the impact it has had on my office is that it has reduced the workload of one of my employees significantly. Like I said, we have been able to serve everybody more efficiently by having those electronic copies of those documents.

I will say that the paper copy always follows after; we do get the original signed copies after, but they're sent by mail after we've received the electronic copy.

**Mr. Heyde:** To add to that, once the Clerk's office has received the paper document and inputted it into the database, they're then sent to my office for the actual archiving. That, again, takes quite a bit of time to verify the entry for inclusion in the Journals.

The relevant provision is rule 14-1(6), which provides that documents required under law, rule or order of the Senate can be deposited with the Clerk. Since June 23, we've had an order that documents can be tabled electronically with the Clerk for the remainder of the session. The proposal would be to make this a permanent provision.

Like the Clerk underscored, it's significantly more efficient in terms of sending documents to senators' offices when they're requested, because we have them already available as opposed to having to scan them. They can be lost or mangled when being photocopied or they can otherwise not be in the best of shape in paper format.

**Senator Batters:** I have a few questions. I'm wondering what the House of Commons has done on this particular issue. You were just saying that a paper copy does eventually follow and you then enter it into your database. I assume you are manually entering it into your database, as you were describing before. If that's already happening, I'm not sure how that's saving time, other than that it can be done at a later point.

Second, when receiving them electronically, is there a particular method via which you're receiving them or is it just by email? In that case, I'm wondering how you know you're receiving all of them, because documents of a large size sometimes — I know from our own emails — we don't receive them; the Senate server blocks them or what have you. Also, the person who sent it is never notified in any way that it has been blocked. So you don't know someone has been trying to send

nous obtenons une copie papier, nous devons la transformer en document PDF, la photocopier et l'obtenir de cette manière.

Pendant la pandémie de COVID-19, un ordre sessionnel a permis aux ministères de déposer leurs documents par voie électronique. Tout ce que je peux dire, c'est que l'expérience que j'ai vécue en tant que greffier et l'incidence qu'elle a eue sur mon bureau ont été une réduction considérable de la charge de travail d'un de mes employés. Comme je l'ai indiqué, nous avons été en mesure de servir tout le monde plus efficacement en ayant ces copies électroniques de ces documents.

Je dirai que la copie papier du document suit toujours; nous recevons les copies originales signées après coup, mais elles sont envoyées par la poste après la réception de la copie électronique.

**M. Heyde :** De plus, une fois que le bureau du greffier a reçu la copie papier du document et l'a saisi dans la base de données, elle est envoyée à mon bureau pour l'archivage proprement dit. Je précise encore une fois que beaucoup de temps est nécessaire pour vérifier la saisie afin que le document soit inclus dans les Journaux.

La disposition pertinente est l'article 14-1(6), qui prévoit que les documents requis en vertu de la loi, d'une règle ou d'un ordre du Sénat peuvent être déposés auprès du greffier. Depuis le 23 juin, un ordre indique que les documents peuvent être déposés auprès du greffier par voie électronique pendant le reste de la session. La proposition consisterait à rendre cette disposition permanente.

Comme l'a souligné le greffier, il est beaucoup plus efficace d'envoyer les documents aux bureaux des sénateurs lorsqu'ils sont demandés, parce que nous disposons déjà de leurs versions électroniques au lieu de devoir numériser les documents. Les documents peuvent être perdus ou abîmés lorsqu'ils sont photocopier, ou leurs copies papier peuvent ne pas être dans le meilleur état possible.

**La sénatrice Batters :** J'ai quelques questions à vous poser. Je me demande ce que la Chambre des communes fait pour gérer cette question particulière. Vous venez de dire qu'une copie papier finit par suivre la copie électronique et que vous la saisissez par la suite dans votre base de données. Je suppose que vous la saisissez manuellement dans votre base de données, comme vous l'avez décrit précédemment. Si cela se fait déjà, je ne vois pas en quoi cette pratique permet de gagner du temps, si ce n'est que ce travail peut être fait ultérieurement.

Deuxièmement, lorsque vous recevez les documents par voie électronique, une méthode particulière est-elle utilisée, ou les recevez-vous simplement par courrier électronique? Si c'est le cas, je me demande comment vous êtes certains de tous les recevoir, car il arrive que des documents volumineux ne soient pas acheminés — je le sais en raison des courriels que nous échangeons; le serveur du Sénat ou autre chose les bloque. En outre, la personne qui a envoyé le document n'est jamais

you something and the person who is sending it doesn't ever know that it hasn't been received.

**Mr. Heyde:** There are a couple of points I can speak to, Senator Batters. In terms of the House of Commons, they have continued, as you know, their hybrid provisions up until June of next year. It's embedded in their hybrid motion that documents can be received electronically. For the moment, they're still receiving documents electronically up until at least June of next year. From speaking to colleagues there, I believe their assessment has been that it is significantly more efficient as well.

For very large documents that can be an issue getting through the email system, there's coordination between the sending department and the Clerk's office in terms of file sites — I don't really know the technical term — to allow access to the documents when they're particularly large.

**Mr. Lafrenière:** Maybe the other thing to add is that we're in constant communication with the departments. We generally know beforehand when they will be tabling a document, so if ever we weren't to receive it, we would generally follow up.

The other thing my office always does, because I'm copied on the email, we do an *accusé de réception* so the department knows we have received it. They have generally followed up whenever they don't receive it.

We do have a method to ensure that we get all of the documents. It's obviously impossible to guarantee that, but my chief of staff is in contact with the person responsible for this at PCO, and we make sure that we're always coordinated in that respect.

**Mr. Heyde:** To make one other point, the departments are also fairly vigilant in terms of following up when they are recorded in the Journals. There are sometimes delays for whatever reason, and they tend to follow up as to what's going on to check that the document has been received. There are technical processing delays that sometimes occur on our end.

**Senator Batters:** My other question was about manually entering into the database. It's only done once the paper copy is received; is that right? If that's the case, how does that save time?

**Mr. Lafrenière:** We enter the information when we receive it electronically right away into the database. Like I said, being able to take the information from the document avoids errors and

informée de quelque manière que ce soit qu'il a été bloqué. Vous ne savez donc pas que quelqu'un a essayé de vous envoyer quelque chose, et la personne qui envoie le document ne sait jamais qu'il n'a pas été reçu.

**M. Heyde :** Il y a quelques questions dont je peux parler, sénatrice Batters. En ce qui concerne la Chambre des communes, elle a maintenu, comme vous le savez, ses dispositions hybrides jusqu'en juin de l'année prochaine. La motion hybride prévoit que les documents peuvent être reçus par voie électronique. Pour le moment, ils continuent de recevoir des documents par voie électronique au moins jusqu'en juin de l'année prochaine. Après avoir parlé à des collègues là-bas, je crois qu'ils estiment que cette pratique est également beaucoup plus efficace.

Pour transmettre les documents très volumineux qui peuvent avoir du mal à transiter par le système de courrier électronique, le ministère expéditeur et le bureau du greffier utilisent des sites de fichiers — je ne connais pas vraiment le terme technique — pour coordonner l'envoi et donner accès aux documents lorsqu'ils sont particulièrement volumineux.

**M. Lafrenière :** L'autre chose à ajouter, c'est peut-être que nous sommes en communication constante avec les ministères. Nous savons généralement à l'avance quand ils vont déposer un document. Donc, si jamais nous ne le recevons pas, nous faisons habituellement un suivi.

De plus, étant donné que je reçois une copie conforme du courriel, le personnel de mon bureau accuse toujours réception du courriel, afin que le ministère sache que nous avons reçu le document. Le personnel fait habituellement un suivi chaque fois qu'il ne reçoit pas le document.

Nous employons effectivement une méthode pour nous assurer que nous obtenons tous les documents. Il est évidemment impossible de le garantir, mais mon chef de cabinet communique constamment avec la personne responsable de ce dossier au BCP, et nous nous veillons à être toujours coordonnés à cet égard.

**M. Heyde :** Pour faire valoir un autre argument, je précise que les ministères sont également assez vigilants lorsqu'il s'agit de faire un suivi pour s'assurer que les documents sont enregistrés dans les Journaux. Parfois des retards surviennent pour une raison ou une autre, et ils ont tendance à faire un suivi pour vérifier que le document a bien été reçu. Il arrive que des problèmes techniques causent des retards liés au traitement de notre côté.

**La sénatrice Batters :** Mon autre question concernait la saisie manuelle des documents dans la base de données. Elle n'est effectuée qu'après la réception de la copie papier, n'est-ce pas? Si c'est le cas, comment cela permet-il de gagner du temps?

**M. Lafrenière :** Lorsque nous recevons les informations par voie électronique, nous les saisissons immédiatement dans la base de données. Comme je l'ai indiqué, le fait de pouvoir

is much quicker than inputting it manually. That's how it saves time. Waiting for the paper copy is just an additional step after. That is really where we're saving time.

**Senator Busson:** It seems to me that you're speaking in favour of this rule change.

Also, COVID has offered the opportunity for a pilot test of this procedure, and you don't seem to have any downsides. Are there any downsides to this, from your experience?

**Mr. Lafrenière:** Till mentioned that it was at some point attached to the hybrid motions. I view this as a completely separate issue. That's where the idea came from. We obviously didn't want people to visit our buildings. But we realized that we were getting all of the information in a more efficient manner. We weren't requiring people to come here.

We talk about expenditure of public funds. Departments were taking taxis to come here and go back, and they were likely wasting an hour of their time to do it versus now getting all of the information electronically. We're sure that we're not missing pages. Nothing has gone awry. I haven't noticed anything in the two years we have done this where there has been a negative impact on the Senate.

**Mr. Heyde:** In terms of the volume of paper, what we're getting is quite significant. I know one of the ideas is to reduce environmental impact. I know electronic documents also do have some impact, but we're talking about a very large volume of paper. During COVID, there were some delays because people couldn't come in. In the end, I was trundling several suitcases of documents from the Clerk's office over to Table Research.

I also know that when dealing with paper documents sometimes and when I've looked for them from several years ago, oddities can happen. Things are upside down, and sometimes there may not be the entire document in the archives, because things happen as they're being moved.

I suspect it's less of an issue with the electronic version.

*[Translation]*

**The Chair:** So we conclude that we agree with this approach for the future. We have two remaining points to address: points 21 and 22.

extraire les informations du document permet d'éviter les erreurs et de saisir les renseignements beaucoup plus rapidement que si ce travail était fait manuellement. C'est ainsi que l'on gagne du temps. L'attente de la copie papier n'est qu'une étape supplémentaire qui survient après coup. C'est vraiment pendant l'extraction que nous gagnons du temps.

**La sénatrice Busson :** Il me semble que vous vous prononcez en faveur de cette modification du Règlement.

Par ailleurs, la COVID nous a donné l'occasion de réaliser un projet pilote lié à cette procédure, et vous ne semblez pas y voir d'inconvénients. D'après votre expérience, y a-t-il des inconvénients à cela?

**M. Lafrenière :** M. Heyde a mentionné que ces transmissions étaient à un moment donné liées aux motions hybrides. Je considère qu'il s'agit d'un enjeu complètement distinct. C'est de là qu'est venue l'idée. Nous ne voulions évidemment pas que les gens visitent nos édifices, mais nous avons réalisé que nous obtenions tous les renseignements requis d'une manière plus efficace. Nous n'exigeons pas que les gens viennent ici.

Nous parlons de dépenses de fonds publics. Les ministères prenaient des taxis pour venir ici et retourner là-bas, et ils perdaient probablement une heure de leur temps pour le faire, alors que maintenant nous obtenons tous les renseignements par voie électronique. Nous sommes sûrs qu'aucune page ne manque. Rien ne tourne mal. Nous procérons de cette façon depuis deux ans, et je n'ai rien remarqué qui ait eu une incidence négative sur le Sénat.

**M. Heyde :** En ce qui concerne la quantité de papier, c'est considérable. Je sais que l'une des idées est de réduire l'empreinte environnementale, et je sais que les documents électroniques ont aussi une empreinte, mais on parle ici d'une quantité très importante de papier. Pendant la pandémie de la COVID, il y avait des retards parce que les gens ne pouvaient pas venir sur place. Finalement, j'envoyais plusieurs valises de documents du bureau du greffier à la Direction des recherches.

De plus, comme je l'ai constaté en cherchant des documents papier qui dataient de plusieurs années, on voit parfois des anomalies. Les choses sont sens dessus dessous, et il manque parfois des pages dans un document archivé, car il peut se produire toute sorte de choses lorsqu'on les déplace.

Je présume que c'est un problème moins fréquent avec la version électronique.

*[Français]*

**La présidente :** On conclut donc que nous souscrivons à cette approche pour l'avenir. Il nous reste deux points à traiter : les points n°s 21 et 22.

**Mr. Lafrenière:** Point 21 deals with the appendix to the *Rules of the Senate*. With the adoption of the first report of this committee regarding the election of the acting chair, we note that in the appendix there is still reference to the Selection Committee to elect the acting chair. The idea would be to harmonize this with a change the committee has made in the past.

[English]

**The Chair:** Agreed? Moving on to point 22.

**Mr. Lafrenière:** The last point that we wanted to raise is with respect to a recent legislation that has been adopted by Parliament, and that is the Accessible Canada Act. The Senate is required this year to table its first report on how we will implement accessibility measures in the Senate. This is something that will be coming to The Internal Economy Committee at some point later in the fall, our report on this and what we intend to do.

As we were going through the rules and, again, through the history of things that have happened in the Senate, we were basically wondering about the best approach for the Rules Committee with respect to this. Obviously, we can go through every single rule to see if there is anything in there that would hinder a senator with any type of disability from participating in the work of the Senate. We could conduct that work or we have noted that other legislatures have passed what I would call a general accommodation clause in their rules. Basically, it would say that the Speaker could alter the application of any rule or practice of the assembly in order to commit the full participation in the proceedings of the assembly of any member with a disability.

At least one rule that I can think of requires senators to stand when they speak. We could modify that rule to take that into account, or the other option would be to pass a more general accommodation that the Speaker could basically alter the rule in cases of need because we can't necessarily predict at all times what may cause difficulty in participation.

[Translation]

**Senator Petitclerc:** Of course, you will understand that the text speaks to me a lot, since I myself am a person living with a disability. The words we choose are important, just as much as those we don't choose. I have seen the words "duty to accommodate" and I think that is very good.

In my experience and what I've seen in committees, the Senate has indeed been very open to accommodating people with disabilities, like myself. Regardless of what the committee chooses to do, if changes are to be made, I think it would be important to consult with people living with disabilities. Of

**M. Lafrenière :** Le point n° 21 traite de l'annexe du *Règlement du Sénat*. Avec l'adoption du premier rapport de ce comité concernant l'élection de la Présidente intérimaire, on remarque que, dans l'annexe, on fait toujours référence au Comité de sélection pour élire le Président intérimaire ou la Présidente intérimaire. L'idée serait d'établir une concordance au moyen d'un changement que le comité a déjà fait par le passé.

[Traduction]

**La présidente :** D'accord? Nous passons au point 22.

**M. Lafrenière :** Le dernier point que nous voulions soulever concerne une loi qui a récemment été adoptée par le Parlement, soit la Loi canadienne sur l'accessibilité. Le Sénat doit déposer cette année son premier rapport sur la mise en œuvre de mesures d'accessibilité au Sénat. Le Comité de la régie interne discutera du rapport et des mesures que nous comptons prendre plus tard cet automne.

En examinant le Règlement et, encore une fois, les événements survenus au Sénat dans le passé, nous nous interrogions essentiellement sur la meilleure façon de procéder pour votre comité. Évidemment, nous pouvons nous pencher sur chacun des articles pour vérifier si quelque chose pourrait empêcher un sénateur ayant un handicap quelconque de participer aux travaux du Sénat. Nous pouvons effectuer ce travail ou, comme d'autres assemblées législatives l'ont fait, adopter dans le Règlement ce que j'appellerais une disposition d'adaptation générale. La disposition mentionnerait essentiellement que le Président peut modifier l'application de toute règle ou pratique de l'assemblée dans le but d'assurer la pleine participation aux délibérations de tout sénateur ayant un handicap.

Je peux penser à une règle, à tout le moins, qui veut que les sénateurs se lèvent pour prendre la parole. Nous pourrions modifier cette règle pour prendre cela en considération. L'autre option consisterait à adopter une disposition d'adaptation générale voulant que le Président puisse essentiellement modifier la règle au besoin, car on ne peut pas vraiment prévoir tout ce qui pourrait nuire à la participation.

[Français]

**La sénatrice Petitclerc :** Évidemment, vous comprendrez que le texte m'interpelle beaucoup, puisque je suis moi-même une personne vivant en situation de handicap. Les mots que l'on choisit sont importants, tout autant que ceux que l'on ne choisit pas. J'ai vu les mots « duty to accommodate » et je pense que c'est très bien.

Selon mon expérience et ce que j'ai vu dans les comités, le Sénat a effectivement été très ouvert à accueillir des personnes en situation de handicap, comme moi. Peu importe ce que le comité choisit de faire, si l'on opte pour des changements, à mon avis, il serait important de consulter des personnes vivant en

course, mentioning when a senator is unable to stand up is obvious when we're talking about wheelchairs, but when we're having this conversation about inclusion and diversity today, we're casting a much wider net. Sometimes, in trying to do the right thing, we can forget about certain types of disabilities. If we're going to move forward with these kinds of changes, it would be important to do it in consultation with people who live with that experience and experts who have that skill and that experience.

[*English*]

**Senator Batters:** That is an excellent point by Senator Petitclerc. My question is, again on this, what has the House of Commons done on this particular point, since we've had the coming into force a while ago of the Accessible Canada Act? What have legislatures in Canada done on this particular point?

I'm also wondering if you're working into the rules a duty to accommodate. Isn't that already inherent in it? I'm assuming that this is how some of these different issues have been resolved previously — because of the duty to accommodate and different matters being worked out as they are. Is it something that requires rule changes or not?

**Mr. Heyde:** In terms of the latter point, the Senate has obviously adopted a reasonable approach that, when we are facing a situation that requires some accommodation, we do that. I believe the proposal here is to simply put it on a firmer footing, so if there were — and it's difficult to imagine this happening — a question about reasonable accommodations, there is something that the Speaker can turn to. There would be a definite, concrete decision of the Senate embedded in the Rules.

In terms of your questions about the House of Commons, I believe there are some provisions in the House of Commons. It would be better to get back to the committee afterwards, unless somebody else has some more precise information about that. They also have faced that issue in the past.

**Mr. Lafrenière:** One of the reasons there might be a lack of information is that the regulations under the act have not been implemented yet. I mean those under the act, not what we have done in the past. Those requirements are not yet in place. I just mentioned that the Senate is not required to table its report on accessibility until later in the year. We're just highlighting this as something that will be coming into play. We've noted that other legislatures are obviously not impacted by the federal legislation, but they have started adopting the provisions that I mentioned this morning.

We would be happy to share copies of the text used by other legislatures. The one I read this morning was from the Northwest Territories and what they've agreed on.

situation de handicap. Évidemment, mentionner les cas où un sénateur n'est pas en mesure de se lever est évident quand on parle de fauteuils roulants, mais lorsqu'on a cette conversation sur l'inclusion et la diversité aujourd'hui, on ratisse beaucoup plus large. Parfois, en voulant bien faire, on peut oublier certains types de handicaps. Si on va de l'avant avec ce genre de changements, il serait important de le faire en consultation avec des personnes qui vivent avec cette expérience et des experts qui ont cette compétence et ce vécu.

[*Traduction*]

**La sénatrice Batters :** La sénatrice Petitclerc soulève un excellent point. Ma question encore une fois est de savoir ce que la Chambre des communes a fait dans ce cas particulier, étant donné que la Loi canadienne sur l'accessibilité est entrée en vigueur il y a quelque temps déjà. Qu'ont fait les assemblées législatives au Canada à ce sujet?

Je me demande aussi si vous voulez inclure une obligation d'adaptation dans le Règlement. N'est-ce pas déjà le cas? Je présume que c'est ainsi que certaines questions ont été résolues précédemment — en raison de l'obligation d'adaptation et de divers enjeux. Est-il nécessaire de vraiment modifier le Règlement?

**M. Heyde :** Au sujet de votre dernier point, le Sénat a évidemment adopté une approche raisonnable qui veut que, lorsqu'une situation nécessite une adaptation, nous le faisons. Je pense que la proposition ici vise simplement à avoir une assise plus solide dans le cas où — et il est difficile d'imaginer que cela puisse se produire — une question portant sur les mesures d'adaptation raisonnables se pose. Le Président pourrait alors s'appuyer sur quelque chose. Il y aurait une décision concrète, précise du Sénat inscrite dans le Règlement.

Au sujet de votre question concernant la Chambre des communes, je pense qu'il y a des dispositions à ce sujet. Toutefois, il serait préférable de vous revenir avec la réponse, à moins que quelqu'un ait des renseignements plus précis. La question s'y est déjà posée dans le passé.

**M. Lafrenière :** Une des raisons pouvant expliquer le manque d'information est le fait que le règlement d'application de la loi n'a pas encore été mis en œuvre. Je parle de ceux de la loi, et non pas de ce qu'on a fait par le passé. Les exigences ne sont pas encore en vigueur. J'ai mentionné que le Sénat ne doit déposer son rapport sur l'accessibilité que plus tard cette année. Nous le mentionnons simplement parce qu'il faudra en tenir compte. Nous avons constaté que d'autres assemblées législatives, qui ne sont pas bien sûr touchées par la loi fédérale, ont commencé à adopter les dispositions que j'ai mentionnées ce matin.

Nous serons heureux de vous faire parvenir des copies du texte utilisé dans d'autres assemblées législatives. Celui que j'ai lu ce matin était ce qui a été convenu dans les Territoires du Nord-Ouest.

**Senator Batters:** Is it correct then that the regulations are known? They're just not in force yet? Is that right? Or do we know what the regulations are yet?

**Mr. Lafrenière:** No, we're waiting for some of the details. There have been consultations in published documents, but they are not yet in final form.

**Senator Batters:** Okay. Perhaps it's a good idea to wait for that? It doesn't mean that we can't work on it in the meantime. Thank you.

[Translation]

**The Chair:** The suggestion then is to do nothing or to formally have the duty to accommodate, which is the practice already applied, as I understand it.

That was our last point.

[English]

**Senator Cordy:** Could we perhaps have a panel of witnesses at some point to deal with accessibility, so that we would get a background ourselves for it?

**The Chair:** We will do that. That is a nice suggestion. Thank you, Senator Cordy.

**Mr. Lafrenière:** Maybe I can get back to the point raised by Senator Petitclerc because the words are important. I'll read out the Northwest Territories text because it doesn't talk about accommodation. It says:

The Speaker may alter the application of any rule or practice of the Assembly in order to permit the full participation in the proceedings of the Assembly of any Member with a disability.

As Senator Petitclerc mentioned, the wording and the message you're sending are extremely important.

**The Chair:** I get it now. Accommodation is not necessarily the proper word.

Would you agree that, for the moment, if we have to, we'll have a document with the same kind of wording as the Northwest Territories? Or we can wait to have a panel.

**Senator Ringuette:** We should have panel of experts to do it once and do it right.

**La sénatrice Batters :** Est-il exact de dire dans ce cas que le règlement est connu? Il n'est tout simplement pas encore en vigueur, n'est-ce pas? Savons-nous déjà en quoi consiste le règlement?

**M. Lafrenière :** Non, nous attendons encore certains détails. Il y a eu des consultations sur les documents publiés, mais la version finale n'est pas encore prête.

**La sénatrice Batters :** D'accord. Ce serait peut-être une bonne idée d'attendre la version finale dans ce cas, mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas y travailler en attendant. Je vous remercie.

[Français]

**La présidente :** La suggestion est alors de ne rien faire ou d'avoir formellement l'obligation d'adaptation, *duty to accommodate* en anglais, qui est la pratique déjà appliquée, selon ma compréhension.

C'était notre dernier point.

[Traduction]

**La sénatrice Cordy :** Pourrions-nous inviter des témoins à un moment donné pour discuter de l'accessibilité, afin d'avoir des informations générales?

**La présidente :** Oui, nous allons le faire. C'est une bonne suggestion. Je vous remercie, sénatrice Cordy.

**M. Lafrenière :** J'aimerais revenir au point soulevé par la sénatrice Petitclerc, parce que les mots sont importants. Je vais lire le texte des Territoires du Nord-Ouest, qui ne parle pas d'adaptation. Il dit que :

Le Président peut modifier l'application d'une règle ou d'une pratique de l'Assemblée afin de permettre la pleine participation aux travaux de l'Assemblée de tout député en situation de handicap.

Comme l'a souligné la sénatrice Petitclerc, le libellé et le message qu'on envoie sont très importants.

**La présidente :** Je comprends maintenant. Le mot adaptation n'est pas nécessairement le bon mot.

Seriez-vous d'accord pour que, pour le moment, si nous devons le faire, nous ayons un document avec un libellé semblable à celui des Territoires du Nord-Ouest? Nous pouvons aussi attendre d'entendre des témoins.

**La sénatrice Ringuette :** Nous devrions entendre des experts pour le faire une seule fois et bien le faire.

[*Translation*]

**The Chair:** Yes. I understand that as a result of our discussions, we will have specific wordings, as planned during the previous meeting.

I thank you for your participation.

[*English*]

**Adam Thompson, Clerk of the Committee:** Senators, just to build on the chair's point, I have been working on text for consideration in our last meeting. I will take the points discussed in this meeting, and, for those where there was agreement, I will add in text; for those where there was an agreement to consult, we will draft the letter to the Conflict of Interest Committee to get their input on that item, and we can proceed with witnesses on the accessibility issue.

**The Chair:** Agreed?

[*Translation*]

Thank you very much, Mr. Lafrenière and Mr. Heyde. See you soon.

That concludes this part of the meeting. We will now turn to the other part of today's meeting and deal with three items in the following order.

First, we will look at the follow-ups to the decisions we made last June and the letters we sent to leaders.

Our second point is a discussion about the motion on human capital that we were to table today for a sessional order.

Finally, we will go through the work plan on committee structure, with the understanding that this work plan can be discussed in parallel with other items and that we will discuss the different proposals under the other items regarding follow-ups to the letters we received.

[*English*]

I will start with the letters to the leaders that the steering committee signed. We have received, up to today, answers from four leaders: Senator Gold, Senator Cordy, Senator Saint-Germain and Senator Tannas. We have not yet received a letter from Senator Plett.

In the letters, it was not as unanimous or as consensual as the meeting we had previously. To summarize, you have those letters. You can read them. We have general agreement that we are welcome to revise Rule 12-7, which is the rule on the

[*Français*]

**La présidente :** Oui. Je comprends qu'à la suite de nos discussions, nous aurons des libellés précis qui ont été prévus durant dans la réunion précédente.

Je vous remercie de votre participation.

[*Traduction*]

**Adam Thompson, greffier du comité :** Sénateurs, pour ajouter à ce que vient de dire la présidente, j'ai commencé à préparer un texte pour examen lors de notre dernière réunion. Je vais ajouter les points discutés pendant la présente réunion, ceux sur lesquels vous étiez d'accord; pour les points où il était convenu de consulter, nous allons rédiger la lettre à envoyer au Comité sur les conflits d'intérêts pour obtenir leurs commentaires, et nous pourrons ensuite convoquer des témoins pour discuter de l'accessibilité.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

[*Français*]

Merci beaucoup, messieurs Lafrenière et Heyde. À bientôt.

Ceci conclut cette partie de la réunion. Nous allons maintenant aborder l'autre partie de la réunion d'aujourd'hui et traiter de trois points dans l'ordre suivant.

Premièrement, nous allons nous pencher sur les suivis aux décisions que nous avons prises en juin dernier et sur les lettres que nous avons envoyées aux leaders.

Au deuxième point, nous allons parler de la motion sur le capital humain que nous devions déposer aujourd'hui pour un ordre sessionnel.

Finalement, on passera en revue le plan de travail sur la structure des comités, étant entendu que ce plan de travail peut être examiné en parallèle avec d'autres points et que nous allons discuter des différentes propositions dans le cadre des autres points concernant des suivis par rapport aux lettres que nous avons reçues.

[*Traduction*]

Je vais commencer par les lettres aux leaders que le comité directeur a signées. Nous avons reçu, jusqu'à aujourd'hui, des réponses de quatre d'entre eux : le sénateur Gold, la sénatrice Cordy, la sénatrice Saint-Germain et le sénateur Tannas. Nous n'avons pas encore reçu de réponse du sénateur Plett.

Dans les lettres de réponse que nous avons reçues, ce n'est pas aussi unanime ou consensuel que lors de la réunion que nous avons eue. Pour résumer, vous avez ces lettres. Vous pouvez les lire. Tout le monde s'entend pour qu'on révise l'article 12-7, qui

committee structures and their mandate. We have encouragement to look at that issue.

For certain groups, the Independent Senators Group and the Canadian Senators Group, this review should not impede us to look at the Rules so that we are in the concomitance with the Parliament of Canada Act modification and the recommendation of the Special Senate Committee on Senate Modernization.

We did some work in the Senate with the motion of Senator Woo and Senator Tannas on that issue. We will come back to that. Those two groups said, “yes, go,” but you should also do this review about the rules for equity group. There was no consensus on the creation of a new sessional caucus committee, sessional committee on human capital. Some were opposed, some said not now and so there was no consensus on that.

There was no consensus on the suggestion we made to reduce the number of members per committee. There was an invitation by some to do that revision in a more substantive way. When we do our review of the committee structure, we could also look at Rule 12-3 on the composition of committees.

Do you have any comments to make? That's the information I wanted to give you on the work we did on that day.

**Senator Batters:** I notice that a couple of leaders, one of them asked that we put a priority on the issue of studying the issue of rule changes dealing with the changes to the Parliament of Canada Act. My comment on that is we would need to receive a mandate or direction to do that from the Senate because, when that act was passed, there was no discussion about next steps; we will need to refer this to the Rules Committee, because certain rules will need to be changed as a result of that.

We didn't have any of that discussion. I'm not sure why it would need to be prioritized ahead of this matter that we've been talking about for many months, of making sure that the committees are functioning as best they can.

As well, the other motions that were talked about that were previously on the Order Paper, it was noted, have expired on the Order Paper. That means that they weren't passed and they haven't been reintroduced. Again, I don't think we should be prioritizing things that we don't have the essential mandate to be considering right now.

We should be proceeding with what's going to be quite a large undertaking, particularly because we don't have any consensus, unfortunately, on the issue of reducing the number of senators on committees right now, and that's despite the fact that I did see

porter sur la structure et le mandat des comités. On nous encourage à nous pencher sur cette question.

Pour certains groupes, le Groupe des sénateurs indépendants et le Groupe des sénateurs canadiens, cet examen ne devrait pas nous empêcher d'examiner le Règlement en concomitance avec la modification apportée à la Loi sur le Parlement du Canada et la recommandation du Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat.

Nous avons fait du travail au Sénat à la suite de la motion du sénateur Woo et du sénateur Tannas sur la question. Nous allons y revenir. Ces deux groupes nous ont dit « Oui, allez-y, mais vous devriez aussi procéder à l'examen du Règlement pour ce qui concerne l'équité ». Il n'y a pas eu de consensus sur la création d'un nouveau comité sessionnel sur le capital humain. Certains étaient contre, d'autres ont dit pas pour l'instant, si bien qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question.

Il n'y a pas eu de consensus sur la suggestion que nous avons faite de réduire le nombre de membres par comité. Certains nous ont invités à procéder à une révision plus en profondeur. Lorsque nous procéderons à notre examen de la structure des comités, nous pourrions aussi nous pencher sur la composition des comités, l'article 12-3.

Avez-vous des commentaires? C'est l'information dont je voulais vous faire part à propos du travail que nous avons fait cette journée-là.

**La sénatrice Batters :** Je constate que quelques leaders... l'un d'eux a demandé à ce que nous accordions la priorité à l'étude des changements à apporter au Règlement à la suite des modifications apportées à la Loi sur le Parlement du Canada. À ce sujet, je dirais que nous devons recevoir un mandat ou une directive du Sénat pour le faire, car, quand la loi a été adoptée, il n'y a pas eu de débat sur les prochaines étapes, sur le fait de renvoyer cela au Comité sur le Règlement, parce que certaines dispositions devront être changées en conséquence.

Nous n'avons eu aucune discussion à ce sujet. Je ne sais pas pourquoi cela devrait avoir préséance sur le dossier dont nous discutons depuis des mois pour nous assurer que les comités fonctionnent le mieux possible.

De même, les autres motions dont il a été question et qui se trouvaient précédemment inscrites au Feuilleton, comme il a été signalé, sont mortes au Feuilleton. Cela signifie qu'elles n'ont pas été adoptées et qu'elles n'ont pas été présentées à nouveau. Encore une fois, je ne pense pas que nous devrions accorder la priorité à des dossiers pour lesquels nous n'avons pas reçu le mandat nécessaire pour le faire maintenant.

Nous devrions nous consacrer à ce qui sera un gros projet, en particulier parce que nous n'avons pas de consensus, malheureusement, à l'heure actuelle sur la question de réduire le nombre de sénateurs au sein des comités, et ce, malgré le fait que

that we had a couple of new appointments yesterday. There are still 15 vacancies. There are still quite a number of senator vacancies.

**Senator Ringuette:** In regard to changes to the Rules, and from my recollection of previous discussions in this committee, this committee was waiting until the changes to the Parliament of Canada Act were enacted, so that then we would change the Senate Rules accordingly. That's my recollection.

Also, to remind our colleagues, the Rules Committee is one of the committees that does not need a special mandate from the Senate to undertake a study or revision and make recommendations to the Senate as a whole.

This is my perspective on this issue. I'm kind of disappointed that we didn't get a response from Senator Plett to the letter, because I believe that the group is very important in looking at moving forward different issues.

Will Senator Plett provide a response to the letter? If he will, then maybe it is premature. When you say there's no consensus on items, and we still have one of the group leaders who have not provided an answer, I think that perhaps we should send — Madam Chair, on your behalf — a request to Senator Plett asking if he would kindly provide his feedback on your letter, then we'll see what the response is on those issues and we can decide what we do.

**The Chair:** I will hear from all those who want to speak and then I will make a suggestion.

[*Translation*]

**Senator Saint-Germain:** In reference to Senator Batters' comments that this committee would not have a mandate to review the Rules as a result of the amendments to the Parliament of Canada Act, it is my view that this committee has a great deal of power, including the power of initiative. I also believe that the Senate can change the rules that govern it.

As a senator, I personally wish to benefit from the expertise of the committee. However, as I am aware of the importance of upgrading the *Rules of the Senate*, if the committee is not in a position to advise the Senate on this fundamental matter, I believe that the Senate will have to act and that negotiations will have to take place at another level. In my view, that is not desirable.

Secondly, in terms of operating by consensus, it is indeed important that the *Rules of the Senate* that govern all of us, the government, the opposition and the other three recognized groups, are rules that we agree upon. However, perfect consensus among 105 senators may not be possible. That is

j'ai constaté que nous avons eu quelques nouvelles nominations hier. Il y a encore 15 postes vacants, un nombre important.

**La sénatrice Ringuette :** Au sujet des changements à apporter au Règlement, et de ce dont je me rappelle les discussions que nous avons eues au sein de notre comité, nous attendions jusqu'à ce que les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada soient adoptées, afin de modifier ensuite le Règlement du Sénat en conséquence. C'est ce dont je me souviens.

De plus, à titre de rappel, le Comité du Règlement est l'un des comités qui n'ont pas besoin de mandat spécial du Sénat pour entreprendre une étude ou un examen et formuler des recommandations au Sénat dans son ensemble.

C'est mon point de vue sur la question. Je suis un peu déçue que nous n'ayons pas reçu de réponse du sénateur Plett à la lettre, parce que je crois que le groupe est très important si on veut faire avancer divers dossiers.

Le sénateur Plett répondra-t-il à la lettre? Si c'est le cas, c'est sans doute un peu prématuré de dire qu'il n'y a pas de consensus sur deux éléments, car un des leaders de groupe n'a pas répondu. Je pense que nous devrions envoyer, en votre nom, madame la présidente, une demande au sénateur de bien vouloir nous donner ses commentaires à propos de votre lettre. Nous connaîtrons alors sa réponse sur ces questions et nous pourrons décider quoi faire.

**La présidente :** Je vais entendre toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer et je ferai ensuite une suggestion.

[*Français*]

**La sénatrice Saint-Germain :** Pour faire référence aux commentaires de la sénatrice Batters sur le fait que ce comité n'aurait pas le mandat de revoir les règlements à la suite des amendements apportés à la Loi sur le Parlement du Canada, je suis d'avis que ce comité a un grand pouvoir, notamment un pouvoir d'initiative. Je suis aussi d'avis que le Sénat peut modifier les règles qui le gouvernent.

À titre de sénatrice, je souhaite personnellement tirer profit de l'expertise du comité. Cependant, comme je suis consciente de l'importance de mettre à niveau le *Règlement du Sénat*, si le comité n'est pas en mesure de conseiller le Sénat sur ce sujet fondamental, je suis d'avis que le Sénat devra agir et que les négociations devront se faire à un autre niveau. À mon avis, cela n'est pas souhaitable.

Deuxièmement, pour ce qui est de fonctionner par consensus, il est effectivement important que les règles du Sénat qui nous gouvernent tous, soit le gouvernement, l'opposition et les trois autres groupes reconnus, soient des règles dont nous convenons. Toutefois, le parfait consensus parmi 105 sénateurs

where we will one day have to agree to operate with a clear majority of senators who believe that the proposed rules fit the modern governance needs of this upper chamber.

**Senator Massicotte:** On the fact that Senator Plett did not respond, I think there needs to be a follow-up; however, I would strongly recommend that the follow-up be done by the chair, with Senator Batters perhaps, in a face-to-face meeting. Often, you can be surprised, because with a little bit of communication, you can improve the situation. That is what I would suggest.

**The Chair:** Thank you very much for the suggestion. I was heading towards this option. If you agree, we'll make an appointment and have a meeting with Senator Batters, Senator Plett and myself to see what his position is, ideally. I hope he can give it to us in writing.

In the meantime, there are a number of elements that justify our taking the initiative on the revision of the Rules. Obviously, we have the power of initiative, and it is very interesting to have it. Secondly, we need consistency with the Parliament of Canada Act, but we also want consistency with the work that was done previously by the Special Senate Committee on Senate Modernization, which concluded that we needed to bring the Rules up to date very quickly to recognize the principle of equality of groups.

There was no specific wording for each rule. On the other hand, Senator Woo's motion, which was amended by Senator Tannas, gives us a framework that we can use or that we could draw on. We could, on our own... It amounts to the same thing, because they've made a complete list of all the rules that we have to discuss.

**Senator Ringuette:** As the Senate Rules Committee, I find it difficult to see why, in response to the amendments to the Parliament of Canada Act, we should not revise our Rules to be consistent with the Parliament of Canada Act. I think it would be a bit humiliating to neglect this important task as legislators. I would like to propose that at our next meetings we begin the revision using the motion of senators Woo and Tannas, which had been made public, to begin and to do our job well.

I think this is a high priority. It would be humiliating for our committee to not continue our work to ensure that our Rules are consistent with the changes to the Parliament of Canada Act.

**The Chair:** We understand your position, senator.

éventuellement est impossible. C'est là qu'il nous faudra, un jour, accepter de fonctionner avec une majorité claire de sénateurs qui sont d'avis que les règlements proposés correspondent aux besoins de gouvernance modernes de cette Chambre haute.

**Le sénateur Massicotte :** Sur le fait que le sénateur Plett n'a pas répondu, je crois qu'il faut faire un suivi; cependant, je recommande fortement que le suivi soit fait par la présidente, avec la sénatrice Batters peut-être, lors d'une rencontre face à face. Souvent, on peut être surpris, car, avec un peu de communication, on peut améliorer la situation. C'est ce que je proposerais.

**La présidente :** Merci beaucoup de cette suggestion. Je me dirigeais vers cette option. Si vous en convenez, on prendra rendez-vous et on tiendra une rencontre en présence de la sénatrice Batters, du sénateur Plett et de moi pour voir ce qu'il en est afin de voir quelle est sa position, idéalement. J'espère qu'il pourra nous la communiquer par écrit.

Entre-temps, il y a plusieurs éléments qui justifient que nous prenions l'initiative au sujet de la révision des règlements. Evidemment, nous avons un pouvoir d'initiative, et c'est très intéressant de l'avoir. Deuxièmement, il y a une concordance avec la Loi sur le Parlement du Canada, mais il y a aussi une concordance avec les travaux qui ont été faits précédemment par le Comité spécial sur la modernisation du Sénat, qui a conclu que nous devions mettre très rapidement le Règlement à niveau pour reconnaître le principe d'égalité des groupes.

Il n'y avait pas de formulation spécifique pour chacune des règles. Par contre, la motion du sénateur Woo, qui a été amendée par le sénateur Tannas, nous donne un canevas de travail que l'on peut utiliser ou dont on pourrait s'inspirer. On pourrait, de notre propre chef... Cela revient au même, parce qu'ils ont fait la liste complète de toutes les règles dont nous devons discuter.

**La sénatrice Ringuette :** En tant que Comité du Règlement du Sénat, je vois mal, pour faire suite aux modifications de la Loi sur le Parlement du Canada, pourquoi on ne ferait pas la révision de notre Règlement pour qu'il concorde avec cette dernière. Je crois que ce serait un peu humiliant de négliger cette tâche importante en tant que législateurs. J'aimerais proposer que, lors de nos prochaines rencontres, nous commençons la révision en utilisant la motion des sénateurs Woo et Tannas, qui avait été rendue publique, pour commencer et bien faire notre travail.

Je crois que c'est une grande priorité. Il serait humiliant pour notre comité de ne pas poursuivre notre travail dans le but de faire en sorte que nos règles concordent avec les changements apportés à la Loi sur le Parlement du Canada.

**La présidente :** Nous avons compris votre position, madame la sénatrice.

**Senator Ringuette:** I am asking if we should have a motion or at least have a discussion so that we can get on with the job.

**Senator Massicotte:** I think a motion would be premature. I think we need to have a meeting and revisit this issue to see where the senators stand. Then we can judge what is necessary.

[English]

**Senator M. Deacon:** This meeting is important to have and as kindly as possible in the most timely of manners, because we could be continuing to wait and wait. Hopefully, this meeting will happen in the timeliest manner possible.

**The Chair:** Are you saying that we should prioritize this motion?

**Senator M. Deacon:** And the meeting.

**The Chair:** Yes, the meeting.

**Senator Batters:** At that meeting, perhaps we could hear from the clerk or whoever would be most appropriate to give us an outline of what rules they believe need to be changed, so that we're not just starting from scratch, so an outline what needs to be changed.

**Senator Cordy:** I think we've gotten a good start today. The suggestions would be pretty simple to go through. I think we could do much of this in one meeting, what the clerk brought forward this morning. That would be pretty simple and it would be immediate. Some of them, we had discussions about today; some I don't think require much discussion. The current rules in some cases are very outmoded — just like the no smoking rule. There is no smoking anywhere in the bidding. Why would we have a rule about no smoking in a committee room? That would be an example. That one should be easy, Senator Massicotte. That should be an easy change. I don't think she'll drag it out.

Then look at the study on the rules and further work on that, which may be a little bit more complicated, but I think it would be a quick and easy one to do in one meeting, to go through all that we were presented today, so that we can say that we have ticked off a few boxes.

**Senator Busson:** I just want to make a comment around the work that has been and is being done and the future work of this committee around modernization. It's well and good that we've talked to all the facilitators and group leaders about how they feel about our work going forward, but I think all of us in the room are feeling like the committee needs to prioritize this modernization whether or not there is consensus. I think a study may be part of finding the consensus we need as we move forward. It will uncover facts and situations where folks who

**La sénatrice Ringuette :** Je vous demande si on devrait avoir une motion ou, du moins, avoir une discussion afin que l'on soit en mesure de poursuivre le travail.

**Le sénateur Massicotte :** Je crois qu'une motion serait prématuée. Je crois que nous devons organiser une réunion et revoir cette question pour connaître la position des sénateurs. Ensuite, on pourra juger de ce qui est nécessaire.

[Traduction]

**La sénatrice M. Deacon :** Il est important de tenir cette réunion et de la faire le plus gentiment et rapidement possible, car nous pourrions continuer d'attendre, encore et encore. J'espère que la réunion aura lieu le plus rapidement possible.

**La présidente :** Dites-vous que nous devrions accorder la priorité à cette motion?

**La sénatrice M. Deacon :** Et à la réunion.

**La présidente :** Oui, la réunion.

**La sénatrice Batters :** À la réunion, le greffier ou la personne qui convient le plus pourrait peut-être nous faire un résumé des articles qui devraient être modifiés, pour nous éviter de partir à zéro.

**La sénatrice Cordy :** Je pense que c'est un bon départ pour aujourd'hui. Il serait très simple de passer en revue les suggestions. Je pense qu'une seule réunion suffirait pour examiner ce que le greffier a présenté ce matin. Ce serait très simple et immédiat. Nous avons discuté de certaines de ces suggestions aujourd'hui; il y en a qui nécessitent peu d'échanges selon moi. Dans certains cas, les règles actuelles sont très dépassées, comme l'interdiction de fumer. C'est interdit partout dans l'édifice. Pourquoi avoir cette règle pour la salle de comité? C'est un exemple. Celle-ci ne devrait pas poser problème, sénateur Massicotte. Le changement devrait être facile à apporter. Je ne crois pas que cela fera traîner les choses.

Il faudrait ensuite examiner l'étude sur les articles et poursuivre le travail en ce sens, ce qui pourrait être un peu plus compliqué, mais je pense que nous pourrions le faire rapidement et facilement en une seule réunion, pour passer en revue tout ce qui a été présenté aujourd'hui dans le but de cocher quelques cases sur notre liste.

**La sénatrice Busson :** Je veux juste dire une chose sur le travail qui a été fait et qui est fait, et sur le travail à venir du comité en ce qui a trait à la modernisation. Je pense que nous avons très bien fait de discuter avec les facilitateurs et leaders de groupe pour connaître leur opinion sur le travail que nous ferons à l'avenir, mais je crois que toutes les personnes dans la pièce estiment que le comité doit accorder la priorité à la modernisation, qu'il y ait consensus ou non. Je pense qu'une étude pourrait contribuer à l'atteinte du consensus dont nous

would have said, “Well, we don’t agree with this,” may change their mind as we move forward. Certainly, studies have done that in the past.

I’m anxious. I can’t speak for everyone, but I think this committee is seized with some really important go-forward items, and I hope we can get to them.

**The Chair:** I have prepared two documents. We did not table them yet. There is a translation issue. We want to be clear with them. First, we will talk about the working plan on rule 12-7 very soon. But on top of this issue, we did prepare a document that put together all the propositions that were made in the Special Senate Committee on Senate Modernization. It is quite short, but we put in what the propositions were and where we acted. It’s interesting, and I thought we would take some time, maybe one hour at some point very soon, to go through all the recommendations that were made and what we did and what we didn’t do.

The review of the Rules in the spirit of the Woo-Tannas motion is in there. It is one of the propositions of the Special Senate Committee on Senate Modernization. By doing that, we will set the stage a little bit to have a general idea of what we have accomplished. This has been done, so we could have a panel, or just among ourselves take this piece and talk about it very soon.

We also have a document that we prepared with the list. Do you remember the big list that we produced last winter? We have a shorter list with all those items, if they are in progress and those that have been accomplished and what we have to do in the coming weeks. So that’s also interesting as a tool, as a checklist.

With all those things, you will receive those two documents, pretty soon. I cannot give you a precise date, but for the next meeting, I will probably table them in the committee.

For the moment, what we did prepare was a plan for the review of rule 12-7 for which there is a consensus. As I said before, we will not be able to concentrate all our meeting on that issue. We’ll have to do this, and we will have other issues like the equality of groups, the Tannas-Woo motion, that we could do one week, and we can go to the other things another week.

Why is that? Because it takes time to prepare the meeting, to have good witnesses and to have the clerk be prepared. For instance, as you will see in the working plan, for the review of the structure of committees, we need to hear from the clerk about

avons besoin pour aller de l’avant. Elle permettrait de découvrir des faits et des situations où des personnes qui ont exprimé leur désaccord pourraient changer d’avis à mesure que nous progressons. C’est certainement ce qui s’est déjà produit dans d’autres études.

Je suis impatiente. Je ne peux pas parler pour tout le monde, mais je pense qu’il y a à l’ordre du jour des points qui permettront au comité d’aller de l’avant, et j’espère que nous pourrons les aborder.

**La présidente :** J’ai préparé deux documents. Nous ne les avons pas encore déposés. Il y a un problème de traduction. Nous voulons être clairs grâce à ces documents. Tout d’abord, nous allons parler très bientôt du plan de travail pour l’article 12-7. Mais au-delà de cette question, nous avons préparé un document qui rassemble toutes les propositions présentées au Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat. Il est plutôt court, mais nous y décrivons les propositions et ce que nous avons fait. C’est intéressant, et je pense que nous devrions prendre un peu de temps, peut-être une heure bientôt, pour examiner toutes les recommandations qui ont été formulées, ce que nous avons fait et ce que nous n’avons pas fait.

On y trouve l’examen des articles dans l’esprit de la motion des sénateurs Woo et Tannas. C’est une des propositions du Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat. Nous pourrions ainsi préparer un peu le terrain pour avoir une idée générale de ce que nous avons accompli. Le travail a été fait, et nous pourrions faire venir des témoins pour en discuter ou le faire juste entre nous très bientôt.

Nous avons également préparé un document en même temps que la liste. Vous souvenez-vous de la longue liste que nous avons dressée l’hiver dernier? Nous en avons une plus courte avec tous ces points. Elle indique les progrès réalisés, ce qui a été réglé et ce que nous devons faire au cours des prochaines semaines. C’est donc également intéressant comme outil, comme liste de vérification.

Avec toutes ces choses, vous recevrez deux documents, très bientôt. Je ne peux pas vous donner de date précise, mais je les aurai probablement remis au comité d’ici la prochaine réunion.

Pour l’instant, ce que nous avons préparé, c’est un plan pour examiner l’article 12-7 et pour lequel il y a consensus. Comme je l’ai dit plus tôt, nous ne pourrons pas consacrer toutes nos réunions à cette question. Nous devrons nous pencher là-dessus, et nous serons saisis d’autres questions comme l’égalité des groupes et la motion des sénateurs Woo et Tannas, que nous pourrions régler en une semaine, et nous pouvons aborder les autres une autre semaine.

Pourquoi? Parce qu’il faut du temps pour préparer la réunion, pour avoir de bons témoins et pour que le greffier soit prêt. Par exemple, comme vous verrez dans le plan de travail, pour l’examen de la structure des comités, il faudra que le greffier

a big overview of the work we do in committees. That takes time, and the clerks are not ready. Shaila won't be able to summarize in detail the division of the tasks in committee. So next week, we will not be able to start the review of committees.

Next week, I was thinking that we could perhaps look at the modernization of the Senate recommendation and put that in perspective so that when we talk about reviewing the motion that was tabled in the Senate by Senators Woo and Tannas, it will be like an introduction, and we could start that work next week too. I think we could do one hour on a summary of the work that has been done since 2015, and in the next hour, start to talk about how we can amend the rules under the objective of equality for the groups.

**Senator Saint-Germain:** Madam Chair, on the deadline for this review, I believe that the review of rule 12-7 is important, but we have always agreed that, except for a special committee on human capital and the labour market, the enforcement of the decisions would be with the next Parliament.

**The Chair:** Exactly.

**Senator Saint-Germain:** The priority is with entrenching in the Rules the amendments to the PCA and other consequential amendments during this Parliament. It is obvious that the priority has to be given to the first one because we don't have the same deadline, and we have more time to further study the needed amendments to rule 12-7.

**The Chair:** Okay. So do you agree that we do that? That we put the review of committee not to the side but as a second priority, and that next week we start directly looking at the change in the Rules? We will speak with Senator Plett and we will have our clerks and we'll go through the list to see which rules necessitate discussion. Is there agreement on that?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** We'll do that. Today, I hope we can still go through the plan on the committee work so that will be done. When we finish with the review of the rules that have to be changed, we could be ready, because this review of committee needs preparation.

We have a lot of discuss. I will then turn to the paper on the motion on the human capital committee. There was no agreement. I don't know, what do you think? Should we table the motion? You've received it. We could table it and wait if there's

nous fasse un grand survol du travail accompli aux comités. Les greffiers ont besoin de temps pour se préparer. Mme Anwar ne pourrait pas résumer de manière détaillée la division des tâches au comité. Nous ne pourrons donc pas commencer l'examen des comités la semaine prochaine.

Je pensais que nous pourrions plutôt examiner la recommandation sur la modernisation du Sénat et mettre les choses en perspective pour que ce soit une sorte d'introduction lorsque nous parlerons de l'examen de la motion déposée par les sénateurs Woo et Tannas, et nous pourrions également commencer ce travail la semaine prochaine. Je pense que nous pourrions consacrer une heure au résumé du travail fait depuis 2015, et l'heure suivante, nous pourrions commencer à parler de la façon de modifier les règles dans le but d'atteindre l'objectif d'égalité pour les groupes.

**La sénatrice Saint-Germain :** Madame la présidente, à propos de l'échéance pour cette étude, je crois que l'examen de l'article 12-7 est important, mais nous avons toujours convenu que, sauf pour un comité spécial sur le capital humain et le marché du travail, il appartiendrait à la prochaine législature de mettre les décisions à exécution.

**La présidente :** Exactement.

**La sénatrice Saint-Germain :** La priorité est d'inscrire dans le Règlement les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et les autres modifications corrélatives pendant la présente législature. Il faut évidemment accorder la priorité à l'examen des règles puisque nous n'avons pas la même échéance, et nous aurons ensuite plus de temps pour étudier davantage les modifications nécessaires à l'article 12-7.

**La présidente :** Bien. Vous êtes donc d'accord pour que nous procédions ainsi, pour que l'examen du comité ne soit pas mis de côté, mais plutôt considéré comme une deuxième priorité, et pour que nous nous penchions tout de suite sur la modification des règles la semaine prochaine, n'est-ce pas? Nous allons parler au sénateur Plett, entendre nos greffiers et passer la liste en revue pour voir quels articles doivent faire l'objet d'une discussion. Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** C'est ce que nous ferons. J'espère encore que nous pourrons examiner aujourd'hui le plan concernant le travail du comité pour pouvoir régler la question. Lorsque nous aurons terminé l'examen des articles qui doivent être modifiés, nous pourrions être prêts, car cet examen du comité nécessite une préparation.

Nous avons beaucoup de questions à aborder. Je vais ensuite passer au document sur la motion relative au comité du capital humain. Nous ne nous sommes pas entendus. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Devrions-nous déposer la motion? Vous

an appetite, or we could not table it. I just want to have your opinion on that issue.

**Senator Saint-Germain:** Once again, Madam Chair, on this one, personally, my group and I are supportive of the principle of creating this committee on a trial basis, but we would like to be further informed with regard to its mandate.

I think it's premature to table a motion in the chamber without having an agreement on the mandate of this committee. That would be consistent with the study on committee review and committee mandates. Before agreeing on a committee, like we did on special committees such as MAID and some other ones, we need to have a mandate and to agree to the mandate.

According to me, the next step is agreeing to the mandate, and then a motion can come to the chamber.

**Senator Batters:** Yes, on this particular one, from my point of view, I'm certainly agreeable to having this happen on a trial basis, but at the same time, knowing we have yet another committee, I was hopeful that we would, at the same time, also have agreement about reducing on a temporary basis the number of senators on committees so that all senators would be able to give the necessary consideration to this.

In the present circumstance, it may be premature to proceed with a notice of motion and have it simply sit on the Order Paper for considerable time without it really having a good chance of passing.

**Senator Cordy:** Our group thinks the idea of this committee is very desirable, and nobody is against it, except that, as I've expressed in the letter, there are concerns about how we person the committee and how do we have the resources to have another committee. What we said is we need a debate on it.

I would be in favour of tabling a motion because people can speak on it and provide information. It doesn't just have to sit there. People from the Rules Committee or others can speak for or against it, and it will likely not ever come to a vote, but that's fine. It will provide information to people within the Senate.

**The Chair:** Okay. So there are two options, to table it or not table it. To table it without a mandate, but if we need to —

**Senator Ringuette:** I do agree that maybe we need to elaborate on the mandate of this special committee before we table a motion. Perhaps during the time that we elaborate on a

l'avez reçue. Nous pourrions la déposer et voir si elle suscite de l'intérêt, ou nous pourrions choisir de ne pas la déposer. Je veux savoir ce que vous en pensez.

**La sénatrice Saint-Germain :** Encore une fois, madame la présidente, sur ce point, mon groupe et moi sommes favorables à l'idée de créer un comité à titre d'essai, mais nous aimerions en savoir plus sur son mandat.

Je pense qu'il serait prématué de déposer une motion à la Chambre sans nous être entendus au préalable sur le mandat de ce comité. Ce serait conforme à ce qui ressort de l'étude sur les travaux et le mandat des comités. Avant d'accepter de créer un comité, nous devons en connaître le mandat et nous entendre sur ce mandat, comme nous l'avons fait pour les comités spéciaux sur l'AMM et d'autres choses.

Selon moi, la prochaine étape serait d'en établir le mandat; ensuite, nous pourrions présenter une motion à la Chambre.

**La sénatrice Batters :** Oui, personnellement, je serais certainement d'accord pour le constituer à titre d'essai, mais en même temps, comme nous savons qu'il y a encore un autre comité qui s'en vient, j'espérais que nous pourrions aussi nous entendre pour réduire temporairement le nombre de sénateurs siégeant à chaque comité, afin que tous les sénateurs puissent porter l'attention nécessaire au sujet.

Dans les circonstances, il serait peut-être prématué de présenter un avis de motion qui resterait simplement inscrit au Feuilleton un bon bout de temps avant d'avoir vraiment la chance d'être adopté.

**La sénatrice Cordy :** Notre groupe estime qu'il serait très souhaitable de créer un tel comité, personne n'est contre, sauf que comme je l'ai exprimé dans la lettre, nous avons des inquiétudes quant aux ressources à affecter au comité et nous demandons si nous avons vraiment les ressources nécessaires pour constituer un autre comité. Nous croyons qu'il faut en débattre.

Je serais en faveur du dépôt d'une motion parce que les gens peuvent alors s'exprimer sur le sujet et fournir des informations. La motion ne restera pas nécessairement lettre morte. Les membres du Comité du Règlement et d'autres personnes peuvent s'exprimer pour ou contre la motion, et elle ne fera probablement jamais l'objet d'un vote, mais c'est très bien ainsi. Elle permettrait de fournir de l'information aux personnes siégeant au Sénat.

**La présidente :** D'accord. Il y a donc deux options, la déposer ou ne pas la déposer. La déposer sans mandat, mais si nous devons...

**La sénatrice Ringuette :** Je crois aussi que nous devrions peut-être préciser le mandat du comité spécial avant de déposer une motion. Peut-être que pendant que nous élaborons le mandat

mandate to be included in the motion, we will have a response from one of the groups that has not responded yet.

Personally, I strongly feel that the Senate needs to give attention to this dire situation. I've held that opinion for the last five years. Certainly, I wouldn't want one or two groups — or leaders, I should say — to delay this important work that we have to do for Canadians and Canadian businesses.

We also know it's very important, particularly for Atlantic Canada, to review the EI program. We need to give great attention to that review. Anyway, those are my two cents.

**Senator Cordy:** In speaking to people, nobody is against the idea of human capital and a need for it at all. I think what people are concerned about is how to implement it with the limited resources that we appear to have at this time.

I think, from my perspective, I would like people to get the information. If people don't want to table the motion, we could start an inquiry on that specific issue and again bring the knowledge to everybody in the Senate. I'm just trying to think of ways that we can get it done without voting down that particular issue, because people do have concerns about being able to physically add another committee to our agenda at this time. That's what I've heard, at least. People are all in favour, they understand the importance of it, but we would have a healthy discussion on whether or not we have the people who could add another committee.

**The Chair:** I'm inclined to say that the steering committee will review the motion that we have prepared. We might table it in a week after our steering committee.

Under the notion of a mandate for that committee, I am of the view that the mandates we reviewed stylistically just a few months ago are very general. For the creation of a sessional order, I don't think we need to specify a study. There are two things: the creation of a committee with a general mandate and then the specific mandates about specific issues.

The way we have been proceeding lately was in the rules. If you look, they were corrected during the summer. The mandate of each committee is very wide. Then, when a committee does a study, it goes in front of the Senate, if there's money attached to it, to explain the specific study that's going on.

I would not try to digress too much from this pattern in the creation of this sessional committee. Let's think it over after our discussions with the steering committee, and we'll revise the

à inclure dans la motion, nous aurons une réponse de l'un des groupes qui n'a pas encore répondu.

Personnellement, j'ai la ferme conviction que le Sénat doit accorder de l'attention à cette situation désastreuse. Je le réclame depuis cinq ans. Je ne voudrais vraiment pas qu'un ou deux groupes — ou leaders, devrais-je dire — retardent ce travail important que nous devons faire pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Nous savons également qu'il est très important, particulièrement pour le Canada atlantique, de revoir le programme de l'assurance-emploi. Nous devons accorder une grande attention à cet examen. Bref, c'est mon humble avis.

**La sénatrice Cordy :** Quand on parle aux gens, on se rend compte que personne ne conteste l'idée de créer un comité sur le capital humain ni sa nécessité. Je pense que l'inquiétude, c'est comment on peut le mettre en place avec les ressources limitées dont nous semblons disposer en ce moment.

Pour ma part, j'aimerais que l'information circule. Si nous ne voulons pas déposer de motion, nous pourrions commencer par lancer un sondage sur cette question précise et, encore une fois, transmettre l'information à tous les sénateurs. J'essaie simplement de trouver des moyens d'y parvenir sans nécessairement voter contre cette proposition, parce que bien des gens se demandent si nous pouvons vraiment ajouter un autre comité à notre programme en ce moment. C'est du moins ce que j'entends. Tout le monde est pour, tout le monde comprend la gravité de l'enjeu, mais nous aurions besoin d'avoir une discussion saine pour déterminer si nous avons ou non assez de personnel pour ajouter un autre comité à l'équation.

**La présidente :** Je serais portée à recommander que le comité de direction examine la motion que nous avons préparée. Nous pourrions la déposer une semaine après l'examen de notre comité de direction.

En ce qui concerne le mandat de ce comité, je suis d'avis que les libellés des mandats que nous avons examinés il y a quelques mois sont très généraux. Je ne pense pas que nous ayons besoin de préciser de projet d'étude pour l'adoption d'un ordre sessionnel. Il y a deux choses ici : la création d'un comité doté d'un mandat général, puis les mandats plus ciblés qui lui seront confiés sur diverses questions.

Notre façon de procéder, dernièrement, respecte les règles. Si vous regardez bien, elles ont été révisées pendant l'été. Le mandat de chaque comité est très large. Ensuite, lorsqu'un comité effectue une étude, il se présente devant le Sénat, s'il y a de l'argent à la clé, pour expliquer l'étude qu'il compte mener.

Je ne m'écarterais pas trop de ce modèle dans la création de ce comité spécial. Nous pourrions y réfléchir après les discussions du comité de direction, puis la motion qui a été présentée pourra

motion that has been put forward so that it could be used as an inquiry at the same time and a way for people to express the necessity of such a thing.

I understand the reasoning of Senator Ringuette on this issue, because she has been raising it for a very long time. I'm of the view that it is a very important issue too, but we have limited resources and all sorts of limits. It's hard to do everything at the same time. We'll wait until our next meeting after steering to look at how we can amend a motion for the Senate as a whole.

Having said that, are there any other comments?

**Senator Busson:** Madam Chair, I wanted to add that I think we all believe in the human capital committee or however we're going to frame it. I hope we don't get lost between that issue and the issue of the number of people on committees. I think they're two different things, in essence, and I'd hate to throw the baby out with the bathwater, so to speak.

**The Chair:** Thank you for that comment. We have 45 minutes left, so I think we can take 15 minutes with the plan for the review of committees. We agreed last time that we were supposed to talk about that issue. It's not a priority; we'll do it later, and we'll take 15 minutes on that. Then, for the remainder, maybe we can have a steering committee — sorry; there's one person missing.

You received this proposal. It's a document prepared in my office. It's called *A Study on Structure of Committees, Mandates and Work Plan*. You have a French and English version. It's a couple of pages long. We tried to be synthetic, but this document is a piece of information.

It starts with preliminary remarks so that everyone has the context of this review. The structure of committees is governed by the *Rules of the Senate*, chapter 12 as a whole. The structure of committees and the way they function has evolved organically since Confederation. You look at historical events.

The functioning of committees has been reviewed a few times. Some changes have been made as a result of those reviews. For example, following a report by the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament in 2002, the Standing Senate Committee on Official Languages was established at that time.

Changes are approved by the Senate as a whole. Three committees have specific influence in the configuration of the structure and functioning of committees: Internal Economy, or

être révisée pour proposer des consultations et permettre aux gens de s'exprimer sur la nécessité de la démarche.

Je comprends le raisonnement de la sénatrice Ringuette sur cette question, parce qu'il y a très longtemps qu'elle réclame cela. Je suis aussi d'avis que c'est une question très importante, mais que nos ressources sont limitées et que nous avons toutes sortes de limites. Il est difficile de tout faire en même temps. Nous attendrons à la prochaine réunion après la rencontre du comité de direction pour déterminer comment nous pourrions modifier la motion à l'intention du Sénat dans son ensemble.

Cela dit, y a-t-il d'autres commentaires?

**La sénatrice Busson :** Madame la présidente, je voudrais ajouter que je pense que nous croyons tous à la nécessité d'un comité sur le capital humain, quelle que soit la formulation qu'on veuille adopter. J'espère que cette question ne se trouvera pas diluée dans un débat sur le nombre de personnes qui devraient siéger aux comités. Je pense que ce sont deux choses différentes, essentiellement, et je ne voudrais pas que nous jetions le bébé avec l'eau du bain, pour ainsi dire.

**La présidente :** Je vous remercie de cette observation. Il nous reste 45 minutes, alors je pense que nous pouvons en prendre 15 pour nous pencher sur le plan de travail en vue de l'étude sur la structure des comités. Nous avons convenu la dernière fois que nous devions en discuter. Ce n'est pas une priorité; nous ferons cette étude plus tard, mais nous prendrons 15 minutes pour en discuter. Ensuite, pendant le temps qu'il nous reste, nous pourrions peut-être tenir une réunion du comité de direction. Oh! Je m'excuse, il manque une personne.

Vous avez reçu la proposition. Il s'agit d'un document préparé par mon bureau. Il s'intitule *Étude sur la structure des comités : mandat et plan de travail*. Vous l'avez en versions française et anglaise. C'est un document de deux-trois pages. Nous avons essayé d'être concis, mais c'est un document d'information.

On y trouve d'abord des remarques préliminaires, afin que chacun connaisse le contexte de cette étude. La structure des comités est encadrée par le Règlement du Sénat, chapitre 12 dans son ensemble. La structure des comités et le mode de fonctionnement ont évolué de manière organique depuis la Confédération. Il suffit de regarder l'historique.

Le fonctionnement des comités a été analysé quelques fois. Certains changements ont été apportés pour donner suite à ces revues. Par exemple, à la suite d'un rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement déposé en 2002, le Comité permanent des langues officielles a été créé.

Les changements sont approuvés par le Sénat en entier. Trois comités exercent une influence particulière dans la configuration de la structure et dans le fonctionnement des comités : le Comité

CIBA; Committee of Selection; and the Rules Committee. We do the rules, but the Committee of Selection does the composition of the committees and the scheduling. CIBA is responsible for the financial issues in relation to committees. All three committees have an impact on committee work.

In general, in the conduct of the regular business of each of the committees, each committee is the master of its own functioning. Apart from the Senate management committees — such as CIBA, Rules, Selection, Ethics and Audit — all committees receive their mandate from the Senate, which is covered by rules 12-8 and 12-9. The steering committee of each committee proposes the agenda and upcoming witnesses. They propose that to their full committees.

We agreed in May 2022 that we have guiding principles that govern our deliberations here, so the document repeats those guiding principles: the independence of the committees; equity among senators, groups and caucuses; efficiency in our work; accountability to Canadians; attempting consensus in our work; and the Westminster model being a foundation of our parliamentary system. Those are taking the words of the document that we previously tabled.

For the review, the mandate being proposed in here is that phase 3 of our study is to undertake a comprehensive review of rule 12-7 and, more specifically, to analyze the following: the numbers of committees and their structure; the mandates of the committees, with the exception of management committees, which are Internal Economy, Selection Committee, Rules, Conflict of Interest, and Audit; and the composition of committees regarding the numbers of senators per committee, which is rule 12-3.

The process that's proposed here is, first, to identify the issues and objectives being pursued in the context of this review; in other words, it is to know the problems and to identify more precisely why we're doing that. These are a couple of questions for reflection: What are the rules and the missions of committees? What are the issues identified in relation to the rules? What are the issues identified in relation to practices?

There are some structural issues, and there are some that are more of the culture or practice — the way we conduct business.

Why are committees known as the “jewels of the Senate”? Can the work of committees be improved? Is the structure of committees adequate or a fair distribution of Senate legislative responsibilities among senators? Is the structure of committees tailored to respond to the legislative and public policy concerns of government and Canadians? Are there changes that need to be made in relation to the modernization of the Senate?

permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, ou CIBA, le Comité permanent de sélection et le comité permanent du Règlement. Nous nous occupons du Règlement, mais c'est le Comité de sélection qui s'occupe de la composition des comités et de leur calendrier. Le CIBA est responsable de l'aspect financier du travail des comités. Les trois comités ont une incidence sur le travail des comités.

En général, dans la conduite des affaires régulières de chacun des comités, chaque comité est maître de son fonctionnement. Toutefois, mis à part les comités de gestion du Sénat que sont le CIBA, le comité du Règlement, le Comité de sélection, le Comité de l'éthique et celui de l'audit, tous les comités reçoivent leur mandat du Sénat, par application des articles 12-8 et 12-9. Le comité de direction de chacun des comités propose le programme et la liste des témoins à comparaître. Il le propose à son comité plénier.

En mai 2022, nous avons adopté les principes directeurs qui guideront nos délibérations ici, donc ces principes directeurs sont exposés dans ce document : l'indépendance des comités; l'équité entre les sénateurs, les groupes et les caucus; l'efficacité de nos travaux; la reddition de comptes à la population canadienne; viser le consensus dans nos travaux; le modèle de Westminster, qui est le fondement de notre système parlementaire. Ce sont à peu près les mots qui figurent dans le document qui a été déposé.

Pour cette étude, la phase 3 qui est proposée ici consiste à entreprendre un examen exhaustif de l'article 12-7 du Règlement du Sénat et, plus précisément, d'analyser les éléments suivants : le nombre de comités et leur structure; les mandats des comités, à l'exception des comités de gestion tels que le Comité de régie interne, le Comité de sélection, le Comité du Règlement, le Comité permanent des conflits d'intérêts, le Comité de l'audit; et enfin, la composition des comités concernant le nombre de sénateurs par comité, en vertu de l'article 12-3 du Règlement.

Le processus proposé ici consiste d'abord à identifier les enjeux et objectifs poursuivis dans le contexte de cette revue. Autrement dit, il s'agit de cerner les problèmes et de déterminer plus précisément pourquoi nous faisons tout cela. Voici quelques questions pour entamer la réflexion. Quels sont les rôles et la mission des comités du Sénat? Quels sont les enjeux identifiés en lien avec le Règlement? Quels sont les enjeux identifiés en lien avec la pratique?

Il y a des enjeux structurels et d'autres, qui relèvent davantage de la culture ou des usages, de notre mode de fonctionnement.

Pourquoi les comités sont connus comme les « joyaux » du Sénat? Le travail des comités peut-il être amélioré? Est-ce que la structure des comités est adéquate pour un partage équilibré des responsabilités législatives du Sénat entre les sénateurs? Est-ce que la structure est adaptée pour répondre aux préoccupations législatives et de politique publique du gouvernement et des Canadiens? Y a-t-il des changements à apporter en lien avec la modernisation du Sénat?

Those are thoughts to help us identify the issues that we want to address. That's step one.

Step two is to identify the rules and practices that we want to change. What are the tools for the process? There is the history of previous studies, and we have documents on that. There is the panel of experts, parliamentarians, professors and others. Another tool would be the analysis of international and Canadian practices in provinces and territories.

It's hard to conduct a plan from 1 to X meetings because it will be a work-in-progress. I think the first thing would be a review of the work we do — the budget; how many bills each committee would study in a session; are the hours equally distributed? All the information is available. It's in a document that's produced and tabled to CIBA, and it's available on the Senate website detailing the finances and activities of the committees. It is tabled each year. It's a good document. It's about 100 pages, and it shows all the studies that have been conducted, all the expenditures, the number of meetings, the number of hours, the number of bills that were addressed.

When you look at the data, you see that the average is not an average for every committee. Some have a lot of hours of work; others have fewer hours of work. Some don't do any bills or very few; others do a lot of bills. Those that do a lot of bills don't conduct research. Others do conduct research and travel.

When we look at that, it's a start. Then with those issues, I was proposing we would have the first panel with the clerks and the analysts to present the data of the annual reports on Senate activities.

The second panel would review the other reviews that have been made in the past. We were thinking of inviting at least those who manage the Special Committee on Senate Modernization because the issue of committees has been addressed at some point in time in that special committee. Some witnesses came from outside of the Senate.

Third would be a panel identifying the different models and structures of committees found in other legislatures. We have also documented international comparisons and comparisons within Canada. The structure of committees, it struck me, is not the same from one parliament or one legislative body to another. It's interesting to see how other countries or other provinces or territories address legislation and so forth.

Ce sont là des pistes de réflexion pour nous aider à comprendre les problèmes que nous souhaitons corriger. C'est la première étape.

La deuxième consiste à cibler les modifications à apporter aux règles et aux pratiques. Quels sont les outils à notre disposition pour cela? Il y a un historique des études antérieures, et nous avons des documents à ce propos. Il y a la possibilité de consulter tout un groupe d'experts, de professeurs, de parlementaires et d'autres personnes. Nous pouvons aussi analyser les pratiques internationales et canadiennes, dans les provinces et les territoires.

Il est difficile d'établir un plan de 1 à X réunions parce que les choses évolueront au fil de l'étude. Je pense que la première chose à faire serait d'examiner ce que nous faisons : le budget; combien de projets de loi chaque comité étudie-t-il au cours d'une session; les heures sont-elles également réparties? Toutes ces informations sont accessibles. Elles figurent dans un document qui est produit et remis au CIBA, on le trouve sur le site Web du Sénat et on peut y lire toute l'information sur les finances et les activités des comités. Il est déposé chaque année. C'est un bon document. Il compte une centaine de pages et fait état de toutes les études menées, de toutes les dépenses, du nombre de réunions, du nombre d'heures de séance, du nombre de projets de loi étudiés.

Quand on regarde les données, on voit que la moyenne n'est pas la même pour tous les comités. Certaines cumulent beaucoup d'heures de travail, d'autres moins. Certaines n'étudient aucun projet de loi ou très peu, d'autres en examinent beaucoup. Ceux qui étudient beaucoup de projets de loi ne font pas de recherches. D'autres font des recherches et voyagent.

Quand on regarde tout cela, c'est un début. Ensuite, je proposais d'entendre un premier groupe de témoins composé des greffiers et des analystes, qui viendraient nous présenter les données des rapports annuels sur les activités du Sénat, pour comprendre les enjeux.

Le deuxième groupe viendrait nous parler des autres examens qui ont été faits dans le passé. Nous pensions inviter au moins les responsables du Comité spécial sur la modernisation du Sénat parce que la question des comités a été abordée un moment donné par ce comité spécial. Certains témoins venaient alors de l'extérieur du Sénat.

En troisième lieu, il y aurait des témoins qui nous présenteraient les différents modèles de structures de comités que l'on retrouve dans d'autres assemblées législatives. Nous avons également des documents présentant des comparaisons internationales et à l'intérieur du Canada. La structure des comités n'est pas la même d'un parlement ou d'un corps législatif à l'autre, cela m'a frappée. Il est intéressant, aussi, de

As my last sentence, we've sent you a lot of documents for background. The analysts, during the summer, reviewed the financial reports. They also did a review of some committee work in other countries and in other legislatures in Canada. The special little informal subcommittee that was chaired by the late Senator Forest-Niesing also produced good content on historical background and international comparisons.

We've sent all this material to your offices for you, in your spare time, to read and to inspire our discussions on this review of committee work. I am finished with the presentation.

**Mr. Thompson:** Those documents to which the chair is referring — you would have received an email on Friday — are now set up in the document portal. You can access those documents electronically. I also have physical copies here, if you prefer that. I've had them spiral-bound so that they're all together in one package for you. If you'd like copies of that, just let me know at the end of the meeting and I'll hand them out to you.

**Senator M. Deacon:** This is a question or perhaps a comment. We do have a lot of data; we can find it in the CIBA reports. A lot of work has been done in a lot of areas circling around this since that Modernization Committee was in place and disbanded as well as in other groups.

When I look at the questions to consider and those that are there for reflection, the data will absolutely give us a baseline and a guide to where we are right now. But I wonder, when I look at these questions, about the anecdotal data which are really important. Some of this will come out clearly in a report on the number of committees, such as "This is how the committee was structured, and this is why." Some of these anecdotes show some pretty courageous conversations about experiences and why some committees function this way and why some don't.

My comment or question is, as we proceed, how will we continue — because we do have some — to balance the quantitative data with the conversations that don't sometimes come out in the numbers?

**The Chair:** I don't have the answer to that, but I can tell you, though, that it's a work in progress. In an opening committee, the first one — we have some tabled already. For the anecdotal subjects, we could invite chairs of committees. We could have a panel of committee chairs at some point. They would be ex-

voir comment d'autres pays ou d'autres provinces ou territoires abordent la législation et ainsi de suite.

Pour conclure, nous vous avons envoyé beaucoup de documents de référence. Les analystes ont examiné les rapports financiers au cours de l'été. Ils ont également examiné le travail des comités dans d'autres pays et dans d'autres assemblées législatives au Canada. Le petit sous-comité spécial informel qui était présidé par la regrettée sénatrice Forest-Niesing a également produit du bon contenu sur le contexte historique et les comparaisons internationales.

Nous avons envoyé toute cette documentation à vos bureaux pour que vous puissiez la lire, dans vos temps libres, et pour guider nos discussions dans le cadre de cet examen du travail des comités. C'est ici que se termine ma présentation.

**M. Thompson :** Les documents auxquels la présidente fait allusion — vous devez avoir reçu un courriel vendredi — sont maintenant versés dans le portail de documents. Vous pouvez y accéder par voie électronique. J'en ai également des copies physiques ici, si vous préférez. Je les ai fait relier pour qu'ils soient tous réunis en un seul document pour vous. Si vous en voulez des copies, indiquez-le moi à la fin de la réunion, et je vous en remettrai.

**La sénatrice M. Deacon :** J'aurais une question à poser, ou peut-être plutôt un commentaire à faire. Nous avons effectivement beaucoup de données; nous pouvons les trouver dans les rapports du CIBA. Beaucoup de travail a été fait sur bien des plans à ce chapitre depuis que le Comité sur la modernisation a été mis en place et dissous, comme bien d'autres groupes.

Lorsque je regarde les questions à analyser et celles qui sont là pour alimenter notre réflexion, je vois que ces données constitueront effectivement une base de référence et un guide pour nous situer. Mais je m'interroge, lorsque je regarde ces questions, sur les données anecdotiques qui sont vraiment importantes. Certaines de ces données apparaîtront clairement dans un rapport sur le nombre de comités. On verra, par exemple : « voici comment le comité a été structuré, et voici pourquoi. » Certaines de ces anecdotes témoigneront de conversations assez courageuses sur les expériences vécues et des raisons pour lesquelles certains comités fonctionnent de telle façon, mais pas d'autres.

Mon commentaire ou ma question est la suivante : comment allons-nous continuer de faire la part des choses entre les données quantitatives — parce que nous en avons beaucoup — et ces conversations, qui ne se traduisent pas toujours en chiffres?

**La présidente :** Je n'ai pas de réponse à cette question, mais je peux vous dire que c'est un travail en évolution. Dans une première réunion de comité, la première, nous avons déjà déposé quelques documents. Pour le volet anecdotique, nous pourrions inviter des présidents de comités. Nous pourrions entendre un

chairs, people who have retired and have a good memory of what happened; we could also do that. That will come when we start the study, as with any study. We would start and then say, "Next week, we should focus on that and that," and so forth. You're invited to table to the steering committee or with the clerk any information that you think is relevant for this study.

**Senator Ringuette:** I find that your proposals with regard to points 1, 2, and 3 are quite adequate to lay the groundwork on our thinking and moving forward. I certainly agree with this work plan. I hope that we will move on this plan sooner rather than later.

**The Chair:** Are there any other comments? Do we agree that this is okay for a start? For our next meeting, we will look at the motion on a new committee, but mostly we will prioritize the review of the Rules in order to be in concordance with the Parliament of Canada Act.

If that's okay, we will conclude our meeting for today and we will meet next week. Thank you.

(The committee adjourned.)

groupe de présidents de comités un moment donné. Il s'agirait d'anciens présidents, de personnes à la retraite qui ont une bonne mémoire du passé; nous pourrions aussi faire cela. Cela viendra quand nous commencerons notre étude, comme pour toute étude. Nous pourrions commencer et dire : « La semaine prochaine, nous devrions nous concentrer sur ceci ou cela. » Vous êtes invités à faire parvenir au comité de direction ou au greffier toute information qui vous semble pertinente pour cette étude.

**La sénatrice Ringuette :** Je trouve que vos propositions aux points 1, 2 et 3 sont très pertinentes pour jeter les bases de notre réflexion et nous mettre en marche. Je serais tout à fait d'accord avec ce plan de travail. J'espère que nous pourrons le mettre en œuvre le plus tôt possible.

**La présidente :** Y a-t-il d'autres observations? Sommes-nous d'accord pour dire que c'est un bon début? À la prochaine réunion, nous examinerons la motion sur le nouveau comité, mais surtout, nous accorderons la priorité à la révision du Règlement, pour qu'il soit conforme à la Loi sur le Parlement du Canada.

Si cela vous convient, nous conclurons ici notre réunion d'aujourd'hui et nous nous reverrons la semaine prochaine. Merci.

(La séance est levée.)

---